

# Conseil communal de Penthelaz

Préavis municipal N°2015-53  
relatif au changement de 59 luminaires

## Rapport de la commission

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission « éclairage public », chargée de l'examen du préavis N°2015-53 relatif au changement de 59 luminaires, composée de Mmes Christiane Chevalier et Dominique von der Mühl (rapporteuse) et de MM. Nicolas Borgeaud et Jean-François Perusset, Mme Corinne Doebeli et M. Emmanuel Felix étant excusés, s'est réunie le jeudi 28 mai 2015. Etaient présents pour la Municipalité Mme Isabelle Hautier Charrotton, syndique, MM. Pierre-André Ischi et Yves Jauner, municipaux.

Le préavis qui est soumis au vote du Conseil se situe dans la continuité d'une démarche de la Municipalité qui s'est concrétisée début 2011 par un plan directeur de l'éclairage public, réalisé par la Romande Energie. Pour rappel, pour la concrétisation par étapes de ce plan notre Conseil a déjà eu l'occasion de voter en 2013 (préavis N°29-2013, mise en œuvre des étapes 1 et 2) puis en 2014 (préavis N°41-2014, mise en œuvre des étapes 3 et 4).

Concernant le présent préavis, la séance du 28 mai dernier a essentiellement permis d'obtenir des réponses à des questions qui étaient de fait des demandes de précisions.

Des membres de la commission se sont étonnés de ce qui pouvait apparaître comme une contradiction entre les priorités définies en page 1 (changement des luminaires à vapeur de mercure) et les choix annoncés en page 2 pour 2015 (les plus gourmands en énergie). Cette contradiction n'en est pas une : les luminaires qu'il est prévu de changer en 2015 sont, *parmi les luminaires à vapeur de mercure*, ceux qui sont les plus gourmands en électricité.

La Municipalité précise par ailleurs que les 59 luminaires qu'il est prévu de changer permettront bien d'effectuer le changement de la totalité des luminaires des 13 rues concernées, un choix qui apparaît logique et cohérent.

Concernant le cheminement piétonnier Vuy – place du Pont, qui fait partie de ces 13 rues, la commission suggère à la Municipalité d'étudier la possibilité, pour ce chemin comme pour d'autres qui pourraient être concernés, d'un éclairage adapté aux chemins piétons, qui se distingue des deux types d'éclairage définis dans le cadre du plan directeur (voies principales et rues en zone 30).

Autre questionnement : comment cela va-t-il se passer pour les 200 luminaires à vapeur de mercure encore à changer hors les 59 du présent préavis, alors que l'on nous informe que ce type de source ne sera plus produit dès 2015, soit cette année déjà. A cela la Municipalité répond qu'il subsistera des stocks qui permettront d'assurer les remplacements nécessaires en

attendant l'échéance de 2018, qui verra l'aboutissement du remplacement de l'ensemble des luminaires du village.

Pour les étapes encore à venir, la route de Lausanne sera traitée en priorité : le type d'éclairage requis pour ce type de route en fait actuellement nettement la plus gourmande en énergie. Quant à la question de l'éclairage des routes de la Gare, de Daillens et de Lussery, elle sera gérée en lien avec le projet en cours.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité de la commission, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

### Le Conseil communal de Penthalthaz,

- Vu le préavis municipal N° 53-2015 relatif au changement de 59 luminaires ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis susmentionné ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires au changement de 59 luminaires;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 153'000.- ttc pour l'exécution de ces travaux ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
4. de prélever pour amortissement, sur le fonds de réserve 9.282.430 « Travaux futurs », un montant maximum de CHF 153'000.- dès la fin des travaux.

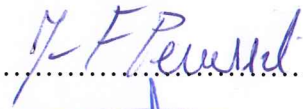
Penthalthaz, le 16 juin 2015

La rapporteure : Dominique von der Mühl ..... 

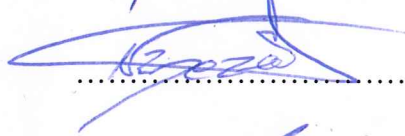
Les membres : Christiane Chevalier ..... 

Corinne Doebeli ..... 

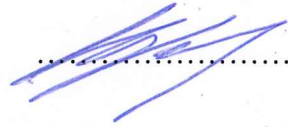
Jean-François Perusset

.....

Nicolas Borgeaud

.....

Emmanuel Felix

.....

7<sup>e</sup> membre : vacant